

Motion « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à Gaz »

Le 9 novembre 2015, Mme la Conseillère Roxanne Faraut Linares déposait une interpellation introduisant une demande de mise au concours des postes de direction et de gestion de l'Usine à Gaz.

Dans sa réponse datée du 23 novembre de la même année, la Municipalité d'alors répondait qu'elle ne comptait pas changer de méthode et continuerait d'attribuer la gestion à l'association de l'Usine à Gaz. Nul doute que l'association, avec 20 ans d'expérience, possède une compétence certaine dans la gestion d'un tel établissement et nous saluons le travail réalisé durant toutes ces années.

Il reste toutefois légitime que le Conseil communal puisse avoir la certitude qu'une association de cette taille ait toutes les compétences et ressources requises dans la gestion de la future Usine à Gaz. Comme il a été maintes fois mis en évidence, il ne s'agit pas que de l'ajout d'une salle supplémentaire à ce lieu, mais bien de la création d'un complexe culturel avec des compétences élargies.

Notons que dans le futur programme, figurent de nouvelles palettes de spectacles, l'hébergement d'artistes et la création de nouveaux spectacles ce qui appelle de nouvelles compétences artistiques bien sûr mais aussi une gestion rigoureuse des projets.

Le refus de la Municipalité de l'époque d'ouvrir la mise au concours de l'exploitation de l'Usine à Gaz, au motif que l'association a plus de 20 ans d'expérience, mérite que l'on s'interroge quant à la légitimité de l'argumentaire exposé.

Les enjeux pour la Ville de demain ainsi que la taille de la future Usine à Gaz demandent également une grande impartialité quant au choix de la direction et de la gestion du site.

Les investissements consentis par la Ville pour ce projet qui représentent pratiquement CHF 18 millions de francs (préavis 5/2011, 116/2013, 229/2015) demandent également que le choix qui sera opéré pour la gestion corresponde aux attentes de tous les nyonnaises et nyonnais.

A noter que les montants alloués chaque année par Conseil communal ne sont pas non plus à sous-estimer. La Ville octroie une subvention de CHF 400'000.- à l'association « Usine à Gaz », sur un budget-subventions pour la culture de près de 2 millions.

Grâce à ce nouveau site, la Ville aura un potentiel de développement des activités artistiques, culturelles et événements aussi divers que variés bien plus importante de celle proposée aujourd'hui par l'association qui en a la charge aujourd'hui.

Sans entrer dans les détails des critères qui devront être proposés au niveau des compétences et capacités à répondre à toutes formes d'art, mais en ayant en point de mire une gestion rigoureuse du budget et un suivi pragmatique des dépenses, les soussignés chargent la Municipalité de soumettre au Conseil communal un préavis demandant l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise au concours de la direction et gestion de l'exploitation de la future Usine à Gaz.

Et demande le renvoi à la municipalité pour étude.

Les motionnaires:

Yves Gauthier-Jaques, Jacky Colomb, Sacha Soldini, Olivier Tripet